

Réussir la réception de votre nouveau mobilier sans mauvaise surprise

Avant de signer le bon de livraison

- Vérifiez impérativement l'état extérieur de l'emballage (déchirures, enfoncements) avant toute signature.
- Ne vous contentez pas de la mention 'sous réserve de déballage', car elle n'a aucune valeur juridique.
- Exigez la présence du livreur pour contrôler le mobilier, celui-ci est tenu de vous laisser le temps nécessaire, même pour un colis volumineux.

Contrôle qualité immédiat en présence du livreur

- Prenez systématiquement des photographies du colis avant ouverture.
- Vérifiez la conformité du modèle (coloris, dimensions, type de bois massif) par rapport à votre bon de commande.
- Inspectez chaque face du meuble après déballage et photographiez immédiatement tout défaut visible.

Réagir efficacement en cas de dommage

- Inscrivez sur le bon de livraison une description précise des dégâts (ex: 'coin droit supérieur enfoncé') plutôt qu'une mention vague comme 'colis abîmé'.
- Confirmez toute réclamation au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respectez le délai maximum de 3 jours calendaires (hors jours fériés) suivant la livraison pour envoyer votre réclamation.

Vérifications techniques après déballage

- Inspectez les zones d'assemblage (tenons, mortaises) pour détecter d'éventuelles fissures structurelles liées au transport ou au stockage.
- Vérifiez la présence de toutes les pièces de quincaillerie (vis, boulons de montage).
- Testez le fonctionnement des éléments mobiles (tiroirs, portes) pour vous assurer qu'ils ne présentent aucun frottement anormal.